

Décision relative à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/725 du 24 avril 2017, renouvelant l'approbation de la substance active mésotricone conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le courrier de l'Anses du 26 mars 2018, relatif à l'arrivée à échéance d'un usage de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TEMSA 100***

de la société **GLOBACHEM NV**
enregistrée sous le n°2018-0645

Considérant l'absence de l'usage figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit,

Considérant en conséquence que, pour cet usage, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'usage visé en annexe du produit TEMSA 100 est arrivé à échéance le 31 mai 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	TEMSA 100 OSORNO 100 LOGANO 100 HALDIS 100
Type de produit	Générique
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, BELGIQUE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	100 g/L - mésotrione
Numéro d'intrant	796-2014.01
Numéro d'AMM	2150785
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le **13 JUIN 2018**



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas d'arrivée à échéance	Délai accordé pour la vente et la distribution
13205901 Canne à sucre*Déssherbage	1,5 L/ha	1/an	150	30/11/2018	30/11/2019

Motivation :

Echéance au 31/05/2018, usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit.